

COMMUNE DE BOULT SUR SUIPPE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 MARS 2015

Séance ouverte à 20 h 30

Etaient présents : Tous les conseillers à l'exception de :

Madame FILLION présente par pouvoir donné à Monsieur COMBE

Madame FRANCOIS présente par pouvoir donné à Madame BRUNHOSO

Secrétaire de séance : Monsieur SKOURATKO

Une observation a été faite par Madame MOURLON concernant le dernier compte rendu : elle précise que la mention « à la demande des services de la Préfecture » n'a pas été spécifiée dans la délibération N° 2014-62. Monsieur DIETRICH pensait que c'était à la demande de la Préfecture et s'excuse pour cette erreur.

Le conseil adopte le compte rendu de la séance précédente et signe le registre des délibérations.

Délib n° 2015-01 Choix de l'entreprise pour les travaux de réaménagement de la rue Jean Moulin

Délib n° 2015-01 Considérant qu'il convient de programmer des travaux de réaménagement de la rue Jean Moulin, quatre entreprises ont été contactées et ont fait les propositions suivantes :

- SOCIETE REMOISE DE TRAVAUX PUBLICS pour un montant HT de 49 907,80 € soit 59 889.36 € TTC
- EIFFAGE CONSTRUCTION CHAMPAGNE ARDENNE pour un montant HT de 83 143,00 € soit 99 771,60 € TTC
- COLAS EST pour un montant HT de 74 207,71 € soit 89 049,25 € TTC
- RAMERY TRAVAUX PUBLICS pour un montant HT de 52 311 € soit 62 773,20 € TTC

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte le devis de la SOCIETE REMOISE DE TRAVAUX PUBLICS, moins-disant, d'un montant de 49 907,80 € HT soit 59 889.36 € TTC, **Autorise** le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Délib n° 2015-02 Admission en non-valeur de créances minimes Dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, le Receveur de la trésorerie Reims Banlieue Bourgogne a proposé l'admission en non-valeur d'une créance détenue par la commune sur un débiteur dont l'insolvabilité ou la disparition est établie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les conseillers municipaux décident d'admettre en non-valeur de créances minimes :

- la somme de 30 € correspondant aux droits de place de la fête patronale 2013 (titre 103).

Délib n° 2015-03 Rajout de la parcelle AE 276 à la procédure de transfert d'office d'une partie de la voirie « Impasse Croix Nouvelet »

Le Conseil municipal a délibéré le 16 décembre dernier pour décider d'engager la procédure de transfert d'office d'une partie de la voirie « impasse Croix Nouvelet » pour les parcelles AE 274 et 275.

Il s'avère que la parcelle AE 276 doit également être incluse dans ladite procédure.

Il convient donc de la rajouter.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable :

- à l'engagement par la commune de Boult sur Suippe d'une procédure de classement d'office en application des articles L. 318-3 et R. 318-10 et suivants du Code de l'urbanisme pour un tronçon de l'impasse Croix Nouvelet (AE 274, 275 et 276);

- à l'ouverture de l'enquête publique prévue à l'article L. 318-3 du Code de l'urbanisme et à la composition du dossier d'enquête publique ;
- autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires relatives à ce dossier et à signer les documents y afférents.

Délib n° 2015-04 Adhésion au groupement de commandes de gaz avec le SIEM

Depuis le 1er juillet 2004, le marché du gaz naturel est ouvert à la concurrence pour l'ensemble des consommateurs, particuliers comme professionnels. Aujourd'hui, conformément à l'article L. 441-1 du Code de l'énergie, l'ensemble des consommateurs de gaz naturel peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques.

Le SIEM nous propose d'adhérer à un groupement de commandes de gaz et se charge de faire l'appel d'offres correspondant.

Le syndicat a réussi à négocier un prix intéressant. La commune a donc la possibilité d'y souscrire en prenant une délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** les termes de la Convention Constitutive Initiale du Groupement, annexée à la présente délibération ;
- **Autorise** l'adhésion de la Commune de Boult sur Suippe au Groupement de Commandes ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ;
- **Autorise** Monsieur le Président du SIEM, représentant du coordonnateur du Groupement, à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du Groupement de Commandes et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Délib n° 2015-05 Suppression de deux postes d'adjoints techniques de 2ème classe

Pour faire suite aux avancements de grades des deux agents techniques, il convient de supprimer leurs anciens postes devenus inutiles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Décide** la suppression de deux postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe, à temps complet au sein du service technique de la commune.
- Modifie comme suit, le tableau des emplois :

Filière Technique ; Cadre d'emplois adjoint technique

Grade adjoint technique de 2ème classe : effectifs supprimés : 2

Délib n° 2015-06 Extension de réseau basse tension rue de Bazancourt

Monsieur le Maire présente au conseil le devis établi par les services du SIEM pour l'extension de réseau rue de Bazancourt pour permettre le raccordement des maisons du 73 rue de Bazancourt.

Les travaux sont estimés à 2 333 €, le SIEM exécutant la tranchée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

- Accepte ces travaux d'extension d'un montant de 2 333 €,
- Charge Monsieur le Maire des formalités inhérentes à ce dossier.

Compte rendu des commissions et comités

Communication

(Point sur le site Internet : les statistiques du site Internet sont très encourageantes : les chiffres de visites sont régulièrement en hausse depuis la mise en ligne du site. Il y a désormais une quarantaine d'inscrits à la newsletter et ce chiffre augmente régulièrement.

(Rénovation du bouqu'info.

Améliorer le cadre de vie / Environnement

(Bourse aux plantes : elle aura lieu le 18 avril prochain au verger, rue du Pavé.

Dynamiser la vie de la commune / Culture

(Bibliothèque : la commission travaille sur la mise en place d'un réseau entre les différentes bibliothèques du secteur.

- (Cinéma : des projections gratuites de films seront organisées à la salle des fêtes à raison de 10 séances par an avec 2 diffusions par période de congés scolaires. Le coût pour la commune sera d'environ 200 euros par séance.
- (Création d'un comité des fêtes sous la forme d'une association loi 1901 : répartition des manifestations entre les comités.
- (Cérémonie du 8 mai : à l'occasion du 70^{ème} anniversaire de l'armistice, une exposition sera organisée à la salle des fêtes.

Habiter ensemble

- (Lancement des commandes groupées pour le bois de chauffage et de fuel.
- (Conseil municipal des enfants et des jeunes : la prochaine réunion aura lieu samedi 14 mars à 9 h
- (Repas des seniors : il y a eu de bons échos de la part les participants.

Améliorer le cadre de vie, voirie et urbanisme

- Les 3 candélabres chemin de Fresne seront installés prochainement.
- (Le comité travaille sur la sécurisation du carrefour de la boulangerie et sur la création des parkings des écoles ainsi que sur le devenir du verger.

Informations diverses

- Le planning de tenue du bureau de vote pour les élections départementales est complété : il reste des créneaux à pourvoir.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée sur l'avenir de la CCVS et des communes membres. La loi incite aux regroupements de communautés de communes d'environ 20 000 habitants. Plusieurs choix commencent à se dessiner :
 - Possibilité de créer une commune nouvelle avec la population actuelle de la CCVS: cette option entraîne une perte d'identité des communes actuelles et un lissage des taux d'imposition défavorable à la commune de Bazancourt qui a les taux les plus bas. Si cette option est retenue, la décision devra être prise avant le 31 décembre 2015 afin de ne pas perdre le bénéfice des subventions;
 - 2) Regroupement de la CCVS avec la Communauté de Communes Beine Bourgogne pour faire une grosse communauté de Communes ;
 - 3) Rattachement à Reims Métropole.
- Un bref rappel est fait à l'assemblée par Monsieur le Maire de l'article 226-16 du code pénal sur les données personnelles : les adresses mail des conseillers et des membres des comités n'ont pas à être communiquées au grand public.

La séance est levée à 21 heures 45. Prochain conseil municipal le 7 avril 2015.